

DÉLIBÉRATION N°2020-21_97
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 16 mars 2021

6- Validation des points des CFVU du 23 février et du 9 mars 2021

Point 6.9 – Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au certificat de capacité en droit pour la rentrée 2021 (CFVU du 9 mars 2021)

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 20 Membres représentés : 9 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3 Suffrages exprimés : 26 Pour : 25 Contre : 1
---	--

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU la délibération n°2020-21_77 de la CFVU du 9 mars 2021 relative aux modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au certificat de capacité en droit pour la rentrée 2021.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au certificat de capacité en droit pour la rentrée 2021 annexées.

Besançon, le 25 mars 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 6.9 « Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au certificat de capacité en droit pour la rentrée 2021 »

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



DELIBERATION N°2020-21_77
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 9 mars 2021

10. Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au certificat de capacité en droit pour la rentrée 2021

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 2
Quorum : 20	
Membres présents : 23	Suffrages exprimés : 27
Membres représentés : 6	Pour : 27
Total : 29	Contre : 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les modalités d'admission, les capacités et calendriers pour l'accès au certificat de capacité en droit pour la rentrée 2021.



Besançon, le 10 mars 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 6 : Modalités d'admission, capacités et calendriers pour l'accès au certificat de capacité en droit pour la rentrée 2021

Modalités d'admission, capacités et calendrier pour l'accès à la formation préparant au certificat de capacité en droit pour l'année universitaire 2021-2022

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1, L. 712-3 ;

Vu le décret n° 56-348 du 30 mars 1956 modifiant le régime des études et des examens en vue du certificat de capacité en droit et notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2019 accréditant l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Considérant qu'en application des dispositions susvisées, l'université fixe la procédure et le calendrier d'admission dans les formations pour lesquelles elle est accréditée.

Article 1

L'admission dans la formation préparant au certificat de capacité en droit délivré par l'université, dépend des capacités d'accueil fixées, par années d'études, en annexe de la délibération.

Article 2

Pour être autorisés à s'inscrire à la formation préparant au certificat de capacité en droit, les candidats doivent justifier des conditions fixées à l'article 2 du décret n° 56-348 du 30 mars 1956 modifiant le régime des études et des examens en vue du certificat de capacité en droit.

La vérification des conditions requises à l'inscription dans la formation conduisant au certificat de capacité en droit est subordonnée à l'examen du dossier du candidat.

L'admission est prononcée par la président de l'université.

Article 3

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- une copie de la pièce d'identité ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation exposant le projet professionnel en lien avec le projet de formation ;
- pour l'accès en seconde année, le relevé de note de la première année préparant au certificat de capacité en droit.

Article 4

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2021-2022, dans l'une des années d'études préparant au certificat de capacité en droit, sont fixées par année d'études, dans le calendrier annexé.

Article 5

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

La présente délibération sera transmise au recteur chancelier de l'université de Franche-Comté. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

Capacités et calendrier de recrutement du **Certificat de capacité en droit** (hors Parcoursup) en **2021-2022**

CFVU du 09/03/2021 et CA du 16/03/2021

Capacités 2021-2022					Calendrier de recrutement et paramétrage eCandidat					
Enseignement	Composante	Type de formation	Année de formation	Capacités PREVISIONNELLES eCandidat rentrée 2021	Date début dépôt des candidatures	Date de fin de dépôt des candidatures	Date de retour des dossiers	Date de jury	Date de publication	Date de confirmation
Enseignement à Distance	SUP-FC	Certificat de capacité en droit	1re année	36	26/04/2021	30/09/2021	30/09/2021	Hebdomadaire	2 jours après chaque jury	10/10/2021
Enseignement à Distance	SUP-FC	Certificat de capacité en droit	2e année	36	26/04/2021	30/09/2021	30/09/2021	Hebdomadaire	2 jours après chaque jury	10/10/2021